

Nr teller :
N° comp :

EAN :
code

**Voorsch. netbeheerder
Prescription du
gest. de réseau de distr.**

Eigenaar : **H. SADIKU XHEVATDES**
 Propriétaire :
 Adresse :

BTW / TVA :
Ik. / C.I. :
Inspecteur : Jollo Amadio

.....

Max. beveiliging :	632
Protection max. :	

verdeelborden : 1

Differentiële schakelaars Interrupteurs différentiels			Aantal eindstroombanen : Nombre de circuits terminaux :	
In (A)	ΔI_n (mA)	Type	TestIn	I ΔI_n
			OK	NOK
63E	300	A	☒	☐
63E	30	A	☒	☐
63E	30	A	☒	☐
Principiel			☐	☐
locaux huissiers circuits de			☐	☐
P ₂ , D, G ₂ , T			☐	☐

Directe aanraking:	☒ OK	☐ NOK
Indirect:	☐ OK	☐ NOK

ingen : ☒ OK ☐ NOK

telles : ☐ OK ☐ NOK

VISUM :

data source :

PROTEST

8.2.2

Conform	N° vorig rapport
---------	------------------

[illegible][illegible][illegible]

De installatie voldoet niet aan de voorschriften van het KB 8/9/2019 Boek I.

ées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Une visite complé-

werden tijdens het controlebezoek moeten zonder vertaling uitgeroepen worden en blijven een gewaar wordende voor de personen of goederen. Een aanvullend bezoek

venle -

... van de verkoopakte
inspecteur, Verhulst

Rappel des obligations des exploitants : a) l'obligation de conserver le P.V. de la visite de contrôle dans le dossier d'installation et de renseigner dans le dossier tout modification intervenant dans l'installation électrique; b) l'obligation de renseigner dans le dossier tout accident survenant aux personnes et au matériel ou indirectement, à la présence d'éléments d'infraction; c) l'obligation lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparation des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de la visite de contrôle à la Direction générale de l'énergie préposée à l'haute surveillance des installations électriques domestiques.